



ASSEMBLEE GENERALE  
1<sup>er</sup> avril 2016  
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etai<sup>ent</sup> présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, P.M. LAMELLIERE, M. HERME, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, O. BECK, J. DOYERE (jusqu'à 20h15), G. GEYELIN, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE, P. le MIERE.

Absents excusés : J. DURET (procuration P.M. LAMELIERE), A. FAUTRAT, J. DOYERE (procuration J.B. RAULT à partir de 20h15), F. GOURDET, J. TALBOT, C. CAPT (procuration D. LEDOUX), S. BELHAIRE (procuration G. GEYELIN).

Monsieur le Président remercie Madame Perrot Lambert pour sa présence.

Monsieur Besnard demande qui est le secrétaire de séance.

Monsieur le président indique que Camille Marie a été nommé.

Messieurs Besnard et Mairesse souhaitent qu'il y ait un vote pour la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur Marie C. et Monsieur Mairesse se présentent.

Monsieur Marie, suite au vote à main levée, est nommé secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : C. MARIE

Monsieur Lamellière intervient par rapport au nombre de documents budgétaires différents qui ont été transmis et qui rendent la réflexion difficile. Il faut que tout le monde comprenne qu'il y a un bilan négatif de 400 000 € et il faut tenir compte des changements majeurs portés sur ces documents.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour le PLUi car mettre 50 000 € ne serait pas sincère par rapport au futur et sachant que la réunion thématique du 22 avril réunira les trois entités afin de savoir qui va payer et qui va instruire ce PLUi. Il y a différentes options de financement et lors de la dernière fusion la CBC a retourné cette compétence aux communes.

Monsieur de Castellane demande pourquoi cette compétence a-t-elle été votée ; ce n'est pas correct de ne pas suivre une décision, on vote et on n'applique pas ce que l'on vote. La réunion du 22 viendra après le vote du budget, un budget ce sont des priorités. Le budget actuel est très important, il fait apparaître des indications sur les sujets auxquels nous attachons de l'importance. Ne pas inscrire le PLUi c'est se moquer de nous.

Monsieur Malherbe partage les dires de Monsieur de Castellane. Nous savons bien que cela va coûter cher mais c'est subventionné.

Monsieur Rault précise pourquoi cette opération n'est pas inscrite au budget 2016 : en 2017, nous allons rejoindre deux autres collectivités. Il est logique d'inscrire une démarche lorsque l'on est certain de l'emmener jusqu'à son terme. Le principe qui a été retenu, c'est d'attendre la réunion du 22 avril. Dans un budget, il faut inscrire une somme prenant en compte la totalité du programme et aujourd'hui nous n'avons pas les éléments.

Monsieur Besnard répond que la maison communautaire aurait pu être mise en stand by. On peut aussi remettre en cause tous les projets. Ce serait logique d'inscrire une somme pour le PLUi. Il souhaite que le vote du budget soit reporté.

Monsieur de Castellane demande où est inscrit l'emprunt de 306 000 € pour la maison communautaire qui figurait sur le plan de financement et qui a été délibéré en assemblée générale. Nous ne sommes pas respectés, il y a un besoin de débats importants, il y a un déni de démocratie, je ne suis pas d'accord avec la gestion de la Communauté de Communes. Les priorités ne devraient pas être ni l'escalade ni la voie verte, mais le PLUi et la sécurité du territoire en matière de littoral.

Monsieur Guille précise que la communauté de communes n'a pas de compétence en matière de littoral mais juste le portage administratif du dossier PAPI et l'étude de l'impact des eaux de pluie.

Monsieur Besnard reproche le fait qu'à chaque assemblée générale des projets nouveaux soient présentés alors que la commission « finances » ne s'est jamais réunie. On nous a sorti 200 000 € pour le foot et aujourd'hui plus rien. Pourquoi des frais de personnel sur le budget cinéma. On avait l'impression de donner des chèques en blanc, aujourd'hui ce sont des chèques en bois.

Monsieur Rault indique que c'est lui qui a soulevé le problème d'inscription d'une dépense en personnel sur le budget général alors que ce personnel est mis à disposition du cinéma. Il est plus sincère d'inscrire cette dépense au budget annexe cinéma. Le travail de la commission, c'est d'étudier tous ces points.

Monsieur Lamellière indique que les maires de Montmartin et Hauteville ont posé des questions par écrit, courrier du 04 mars, mais n'ont jamais eu de réponse.

Monsieur le Président répond à Monsieur de Castellane sur le déni de démocratie. Il y a eu plusieurs débats successifs sur le PLUi. Si la question était posée maintenant ce ne serait peut-être pas favorable à la prise de compétence. On a insisté pour faire une assemblée générale « à l'arrache », les choses évoluent en permanence, à l'époque du vote nous n'avions pas connaissance de la date butoir du 27 mars 2017.

Monsieur Hardy indique que même si budgétairement c'est inscrit, ce n'est pas perdu.

Monsieur Lamellière intervient sur le dossier PAPI où il est question d'une étude hydro-sédimentaire dont 50% est porté par l'Etat. On se doit de la faire et rien n'est inscrit au budget.

Monsieur de Castellane revient sur le plan de financement de la maison communautaire qui a été voté et qui aurait dû être revu en assemblée générale si le prêt de 306 000 € n'est pas inscrit au budget.

Monsieur Lamellière précise qu'il était de ceux qui cherchaient à supprimer cet emprunt car nous n'avons pas la capacité d'emprunter.

Monsieur le Mière fait remarquer que la démocratie ne se porte pas si mal puisque les échanges durent depuis plus d'une heure, on perd beaucoup de temps, ce budget doit être mis au vote. L'exercice du budget devient totalement virtuel puisque dans un an nous n'existerons plus. Tous les ratios disparaissent.

Monsieur Beck fait remarquer qu'entre 306 000 € d'emprunt et 306 000 € d'autofinancement l'équilibre est le même. Il y a eu le travail de trois commissions, c'est démocratique et ne pas voter le budget c'est mettre à mal le travail des élus de cette commission.

Monsieur Besnard estime qu'il serait plus logique d'emprunter pour apurer.

Monsieur Rault fait remarquer que ce sont des raisonnements d'entreprise privée, notre argent est à la caisse des dépôts mieux vaut l'investir.

Monsieur Mairese propose de délibérer sur la partie investissement à une assemblée générale ultérieure.

Il est rappelé que le budget doit se voter dans sa globalité.

Monsieur le Président indique que l'on arrivera dans la nouvelle entité avec peu de dettes et beaucoup de compétences.

Monsieur Malherbe rappelle que le budget prévisionnel est un projet qui doit tenir compte de tout. Il faut inscrire une somme pour le PLUi avec un emprunt.

Monsieur Beck rappelle que les communes n'ont rien apporté financièrement lors des transferts de compétences et le coût des TAP avec la baisse des dotations viennent impacter le budget. Il indique que la CBC va augmenter ses impôts.

Monsieur Lamellière rétorque que la pression fiscale s'élève à 186 € par habitant à Montmartin contre 141 € par habitant à la CBC.

Monsieur Rault indique que la taxe de séjour qui devrait revenir à la communauté de communes est perçue par les communes alors que l'office de tourisme est entièrement géré par la communauté de communes.

Après ces échanges, Monsieur le Président reprend le déroulé de l'ordre du jour et soumet pour approbation le compte administratif du budget général et les comptes administratifs des budgets annexes.

## **1 – Vote des comptes administratifs 2015**

### **CA - BUDGET GENERAL**

Section de fonctionnement

Dépense 2015 : 3 709 424,46 €

Recette 2015 : 3 560 774,77 €

d'où un déficit de fonctionnement pour l'année 2015 de 148 649,69 €

Report excédentaire année antérieure de 1 606 890,93 € soit un excédent global de fonctionnement de 1 458 241,24 €.

Section d'investissement

Dépense 2015 : 415 445,66 €

Recette 2015 : 206 158,87 €

Report antérieur excédentaire de 173 231,96 €

Dépenses d'investissement engagées en 2015 et reportées sur 2016 (restes à réaliser) : 1 042 899,21 €

d'où un déficit d'investissement pour l'année 2015 de 1 078 954,04 €

Ce déficit d'investissement doit obligatoirement être couvert par l'excédent de fonctionnement

↳ Prendre 1 078 954,04 € à l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit (1068 recettes d'investissement)

1 458 241,24 – 1 078 954,04 = 379 287,20 €

Il reste donc 379 287,20 € à reporter en recettes de fonctionnement sur le budget 2016 (002 recettes de fonctionnement)

#### CA - BUDGET ANNEXE CINEMA

Section de fonctionnement

Dépense 2015 : 34 986,54 €

Recette 2015 : 49 296,75 €

d'où un excédent de fonctionnement de 14 310,21 €

Section d'investissement

Dépense 2015 : 13 804,41 €

Recette 2015 : 47 797,32 €

Report déficitaire année antérieure : 32 680,64 €

d'où un solde positif de 1 312,27 €

Il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir

↳ Report de la recette de fonctionnement au budget 2016 : 14 310,21 € (002 recettes de fonctionnement)

↳ Report de la recette d'investissement au budget 2016 : 1 312,27 € (001 recettes d'investissement)

#### CA - BUDGET ANNEXE SPANC

Section de fonctionnement

Dépense 2015 : 19 664,70 €

Recette 2015 : 28 721,00 €

Report déficitaire année antérieure de 597,27 €

d'où un solde positif de 8 459,03 €.

Section d'investissement

Dépense 2015 : 62 567,00 €

Recette 2015 : 62 567,00 €

Report antérieur excédentaire de 0,76 € soit 0,76 €

d'où un solde positif de 0,76 €.

Il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir

↳ Report de la recette de fonctionnement au budget 2016 : 8 459,03 € (002 recettes de fonctionnement)

↳ Report de la recette d'investissement au budget 2016 : 0,76 € (001 recettes d'investissement)

#### CA - BUDGET ANNEXE PAPECO : clôture

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 : - 12 406,01 €

Résultat antérieur reporté : + 12 406,01 €

#### CA - BUDGET ANNEXE EAU

Section de fonctionnement

Dépense 2015 : 1 129 820,99 €

Recette 2015 : 1 320 058,31 €

Report année antérieure de 295 976,47 €

d'où un solde positif de 486 213,79 €.

Section d'investissement

Dépense 2015 : 697 809,61 €

Recette 2015 : 568 761,64 €

d'où un solde négatif de - 129 047,97 €

Dépenses d'investissement engagées en 2015 et reportées sur 2016 (restes à réaliser) : 43 754,00 €

d'où un déficit d'investissement pour l'année 2015 de 172 801,97 €

Ce déficit d'investissement doit obligatoirement être couvert par l'excédent de fonctionnement

↳ Prendre 172 801,97 € à l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit (1068 recettes d'investissement)

↳ Report de la recette de fonctionnement au budget 2016 : 313 411,82 € (002 recettes de fonctionnement)

↳ Report de la recette d'investissement au budget 2016 : 129 047,91 € (001 dépenses d'investissement)

Monsieur le Président quitte la salle, il ne participe pas au vote des comptes administratifs et Monsieur GUILLE assure alors la présidence afin de délibérer.

**Délibération n° 2016-04-18** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget général.

**Délibération n° 2016-04-19** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Cinéma.

**Délibération n° 2016-04-20** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC.

**Délibération n° 2016-04-21** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Papeco.

**Délibération n° 2016-04-22** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe eau.

Monsieur le Président reprend la présidence. Il indique que tous les résultats qui viennent d'être annoncés sont conformes aux écritures de la trésorerie et fait voter l'approbation des comptes de gestion (budget général, budget cinéma, budget SPANC, budget eau)

## **2 – Vote du compte de gestion du budget général et comptes de gestion des budgets annexes**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des crédits de reports et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles
- relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2016-04-23** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget général.

**Délibération n° 2016-04-24** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe Cinéma.

**Délibération n° 2016-04-25** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe SPANC.

**Délibération n° 2016-04-26** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe PAPECO.

**Délibération n° 2016-04-27** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe eau.

## **3- Affectation des résultats : budget général et budgets annexes**

### **BUDGET GENERAL**

**Délibération n° 2016-04-28** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter 1 078 954,04 € au compte 1068 en recette d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et de reporter 379 287,20 € au compte 002 en recette de fonctionnement sur le budget 2016.

#### BUDGET ANNEXE CINEMA

**Délibération n° 2016-04-29** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter 14 310,21 € au compte 002 en recette de fonctionnement et de reporter 1 312,27 € au compte 001 en recette d'investissement au budget 2016.

#### BUDGET ANNEXE SPANC

**Délibération n° 2016-04-30** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter 8 459,03 € au compte 002 en recette de fonctionnement et de reporter 0,76 € au compte 001 en recette d'investissement au budget 2016.

#### BUDGET ANNEXE EAU

**Délibération n° 2016-04-31** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter 172 801,97 € au compte 1068 en recette d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et de reporter 313 411,82 € au compte 002 en recette de fonctionnement sur le budget 2016. 129 047,91 € sont reportés au compte 001 en dépense d'investissement.

#### BUDGET ANNEXE PAPECO : clôture

**Délibération n° 2016-04-32** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de clôturer le budget PAPECO  
Résultat de l'exercice 2015 : - 12 406,01 €  
Résultat antérieur reporté : + 12 406,01 €.

#### **4- Vote du taux des taxes (TH, FB, FNB, CFE, FPZ)**

Monsieur le Président rappelle le taux des taxes qui n'a pas évolué depuis 2010

- TH : 9,28
- FB : 9,15
- FNB : 22,35
- CFE : 7,66
- F. de zone : 19,48

Une augmentation de 1% représenterai un gain de 17 433 €

Une augmentation de 2% représenterai un gain de 34 867 €

Une augmentation de 3% représenterai un gain de 51 790 €

Monsieur le Mière indique qu'il est favorable à une augmentation des taux afin de compenser la baisse de la DGF et le coût que représente le service TAP. Il avait, lors de la mise en place de ce service, préconisé une contribution symbolique des familles. L'Etat va encore diminuer ses concours, notre budget demande un effort minime à la population. Les impôts n'ont pas augmenté depuis 6 ans, il propose + 2%.

Madame Ledoux est contre une augmentation du fait que les comptes seront clos dans 8 mois ½.

Monsieur Longuet indique que la communauté de communes a les impôts les plus élevés du département.

Monsieur le Président précise que cela dépend des compétences.

Monsieur Mairesse ajoute qu'il y a la crise économique et que ce n'est pas le moment d'écraser les contribuables.

Monsieur Geyelin précise que la CBC ne projette pas de faire payer le service TAP. Pour exemple, le coût de ce service représente 400 € par enfant à Villedieu. Il y a des les contraintes d'encadrement qui ne laissent pas de marge de manœuvre, il faut resserrer les boulons dans les budgets.

Monsieur le Mière revient sur le « tout gratuit » qui fait que la pression fiscale doit augmenter.

Monsieur de Castellane indique qu'avec la fusion il y aura lissage des taux et si les nôtres sont pris comme référence, il ne faut pas les augmenter.

Monsieur Guille met en garde sur les retours de compétences vers les communes. Toute la voirie a été refaite sans transfert de fiscalité, il opte pour une augmentation des taux.

Monsieur Lamellière est pour une augmentation, les charges ayant augmenté entre 2014 et 2016 sans recettes supplémentaires.

Monsieur Beck est pour une augmentation des taux.

Monsieur le Président demande à passer au vote à bulletin secret : pour une augmentation 8 voix, contre une augmentation 17 voix.

**Délibération n° 2016-04-33** : le Conseil Communautaire, à la majorité, décide de reconduire, sans augmentation, les taux des taxes pour l'année 2016.

#### **5- Vote du taux des taxes ordures ménagères**

Monsieur Guille rappelle les taux de la taxe ordures ménagères qui n'ont pas évolué depuis l'année 2012 sachant que ces taux sont en fonction du service rendu et que les équipements sont payés par la collectivité.

Annoville, Lingreville, Quettreville, Regnéville	12.34 %
Contrières, Hérenguerville, Hyenville, Montchaton, Orval, Trelly	11.36 %
Hauteville	12.89 %
Montmartin	14 %

**Délibération n° 2016-04-34** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire, sans augmentation, les taux de la taxe ordures ménagères pour l'année 2016.

Monsieur Paisnel fait remarquer qu'il y aurait moyen de faire des économies.

#### **6- Vote des budgets prévisionnels 2016 (budget général et budgets annexes)**

Chaque budget prévisionnel est lu au chapitre en section de fonctionnement et au ligne à ligne en section d'investissement.

Monsieur Hermé demande en quoi consiste l'étude de l'impact des eaux de pluie.

Cette étude concerne la réalisation d'un diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales, le diagnostic du comportement hydraulique des sous bassins urbanisés-modélisation et le Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales. Cela concerne 5 communes côtières et est en lien avec la qualité des eaux de baignade.

Monsieur Paisnel est surpris de ne pas voir de mobilier pour équiper les bureaux communautaires.

Monsieur le Président propose de voter à bulletin secret pour le budget général sans augmentation des taxes.

Résultat du vote : 15 voix pour l'adoption du budget tel que présenté, 10 voix contre.

**Délibération n° 2016-04-35 – budget général** : le Conseil Communautaire, à la majorité, approuve le budget primitif 2016 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 3 869 972,20 € en section de fonctionnement et à 2 324 484,85 € en section d'investissement.

Le vote des budgets annexes s'effectue par vote à main levée.

**Délibération n° 2016-04-36 – budget annexe cinéma** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 77 188,89 € en section de fonctionnement et à 14 335,08 € en section d'investissement.

**Délibération n° 2016-04-37 – budget annexe SPANC** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 36 693,03 € en section de fonctionnement et à 180 000,76 € en section d'investissement.

**Délibération n° 2016-04-38 – budget annexe EAU** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 tel que présenté en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il s'équilibre à 1 570 941,82 € en section de fonctionnement et à 933 431,97 € en section d'investissement.

#### **7- Remplacement de Madame Pépin, démissionnaire au bureau, aux commissions et dans divers syndicats**

**Délibération n° 2016-04-39** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit Monsieur Michel Hermé, maire de la commune de Hérenguerville pour siéger au bureau communautaire en remplacement de Madame Pépin, démissionnaire.

**Délibération n° 2016-04-40** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel Hermé en qualité de membre à la commission Jeunesse/Education/Associations et à la commission Voirie/Travaux/Bâtiments/Ordures Ménagères.

**Délibération n° 2016-04-41** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel Hermé et Monsieur Jacky L'Hullier pour siéger au syndicat de la Perrelle, Monsieur Michel Hermé pour siéger au syndicat d'aménagement et d'entretien de la Sienne, Monsieur Michel Hermé pour représenter la communauté de communes à la mission locale, Monsieur Michel Hermé dans le collège des membres élus du centre intercommunal d'action sociale.

#### **8- Assurance Dommage-Ouvrage pour les travaux du siège communautaire : cabinet d'assurance à retenir**

Deux cabinets ont été saisis : Gan Assurances et Kerjam Courtage

Malgré plusieurs relances téléphoniques Gan Assurances ne nous a pas fait parvenir d'offre.

Kerjam Courtage, assurance de la construction, propose une garantie portée par la LLOYD'S pour un montant de 8 089,36 € TTC. Ce montant comprend l'assurance dommage-ouvrage de base légale obligatoire, une garantie de bon

fonctionnement des biens d'équipement, une garantie pour les dommages immatériels, une garantie tous-risques chantier.

**Délibération n° 2016-04-42** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du cabinet Kerjam Courtage, assurance de la construction, pour un montant de 8 089,36 € TTC et autorise le président à signer le contrat.

Pas de question diverse. La séance est levée à 21h40.